



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE

DU 26 AVRIL 2018, à 16h00

à la Halle 7, Beaulieu, Lausanne

L'Assemblée générale ordinaire est ouverte par M. Jacques de Watteville, Président du Conseil d'administration, qui salue la présence de M. Yves Ravenel, 2^e Vice-président du Grand Conseil, de M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, Ministre de tutelle, et de M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat. Mme Sylvie Podio, Présidente du Grand Conseil et Mme Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat, sont excusées. Le Président remercie de leur présence les nombreux autres hôtes de marque qui font l'honneur à la BCV d'assister à l'Assemblée.

M. Jacques de Watteville, qui préside pour la première fois l'Assemblée de la BCV, se présente brièvement, puis passe aux opérations préliminaires de l'Assemblée. Après avoir indiqué que la BCV n'est pas soumise au Code des obligations et qu'elle est organisée par la Loi vaudoise du 20 juin 1995 (LBCV), le Président rappelle qu'une pré-convocation est parue déjà en date du 16 février 2018 et constate que la convocation contenant l'ordre du jour et les mentions prévues par les Statuts a été régulièrement publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 27 mars 2018.

Il précise que la BCV a offert à ses actionnaires la possibilité de se faire représenter par M^e Christophe Wilhelm, à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant. Il rappelle aussi que les votes ont lieu au moyen d'un système électronique de la société Computershare Suisse SA à Olten. Il explique aux actionnaires le fonctionnement de leur appareil de vote.

Il charge M. Christian Monnier, Secrétaire du Conseil d'administration, de tenir le procès-verbal sous seing privé.

M. Jacques de Watteville prie les personnes suivantes de fonctionner comme scrutateurs et les remercie de se tenir à la disposition de l'Assemblée :

- Mme Andreane Jordan Meier, Secrétaire générale du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, qui préside le collège des scrutateurs ;
- M. Yves Philippe Bloch, Secrétaire général de Nestlé SA ;
- M. Georges-Albert Despland, Administrateur de Renault Finance SA ;
- M. Nicolas Goetschmann, Secrétaire général de Kudelski SA ;
- M. Pierre-Alain Urech, Directeur général de Romande Energie Holding SA.

Ces personnes ne font pas partie des organes de la Banque.

Le Président indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2017, la société d'audit KPMG SA, est présent, représenté par MM. Olivier Gauderon, Associé, responsable du mandat, et Philippe Ruedin, Directeur.

M. Jacques de Watteville constate que l'Assemblée générale est donc dûment constituée et précise qu'elle est filmée et enregistrée pour les besoins des archives de la Banque et du procès-verbal.

Il rappelle la composition du Conseil d'administration et de la Direction générale, dont les membres sont présents à la tribune. Il adresse ses vifs remerciements, au nom du Conseil d'administration et de l'ensemble de la Banque, aux deux membres sortants du Conseil d'administration, qui atteignent tous les deux en 2018 la durée légale maximale de leur mandat. Ainsi, M. Paul-André Sanglard, Vice-président du Conseil d'administration, quittera ses fonctions le 31 décembre 2018 et sera remplacé à cette date par M. Jean-François Schwarz. Me Luc Recordon, membre du Conseil d'administration, quitte quant à lui ses fonctions ce jour et est remplacé par Mme Fabienne Freymond Cantone. Le Président présente les deux nouveaux membres du Conseil d'administration, récemment nommés par le Conseil d'Etat. Il présente enfin M. Andreas Diemant, nouveau Directeur général de la Division Entreprises, entré en fonction le 1^{er} septembre 2017.

La Banque n'a pas reçu de question écrite demandant une réponse dans le cadre de la présente Assemblée générale.

M. Jacques de Watteville explique encore en détail le fonctionnement de l'appareil de vote électronique, baptisé « télévoter ». Il informe que les données actionnaires contenues dans l'appareil seront effacées après l'Assemblée, alors que les décisions de votes resteront enregistrées sur un support électronique pendant six mois avant d'être effacées. Grâce à cet enregistrement, il sera possible de retrouver chaque vote si nécessaire.

Avant de passer au vote réel sur un point de l'ordre du jour, le Président propose de tester le système par un vote test, afin de s'assurer que tout fonctionne correctement.

Liste des présences

M. Jacques de Watteville donne lecture de la liste des présences qui apparaît à l'écran, en signalant que cette liste sera tenue à jour tout au long de l'Assemblée, au cas où des actionnaires entrent ou quittent la salle en cours de route. Le nombre d'actions représentées indiqué lors de chaque vote électronique sera alors adapté en conséquence.

Il indique que 679 actionnaires sont présents à 16h00, représentant 6 730 343 actions, soit les 78,20% du capital-actions. L'Assemblée est donc habilitée à délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote test.

Le Président passe à l'ordre du jour.

En préambule, il indique que M. Pascal Kiener et lui-même répondront aux questions portant sur les présentations prévues aux points nos 1 et 2 de l'ordre du jour juste après la présentation de M. Pascal Kiener et que les actionnaires pourront également s'exprimer sur des sujets généraux ne figurant pas à l'ordre du jour. A la fin de l'ordre du jour, sous « Divers », les actionnaires auront la possibilité d'intervenir à nouveau s'ils le souhaitent. Les actionnaires qui entendent intervenir pourront se rendre à la tribune qui leur est réservée au pied de la scène munis de leurs bulletins de vote et déclineront pour les besoins du procès-verbal leurs nom, prénom et adresse. Ils sont priés d'indiquer également le nombre d'actions qu'ils détiennent.

1. Allocution présidentielle

Le Président effectue son allocution, sous le titre « Bien positionnée pour l'avenir », en abordant trois thèmes principaux. Il expose en quoi la Banque est bien positionnée pour relever les défis de ces prochaines années. Il présente la manière dont la BCV remplit sa mission cantonale, avec une vue d'ensemble de ses différentes dimensions. Il termine en passant en revue les propositions du Conseil d'administration en matière de dividende et la politique de distribution de la Banque.

2. Rapport de la Direction générale

M. Jacques de Watteville passe la parole à M. Pascal Kiener, Président de la Direction générale, qui présente son rapport pour l'exercice en revue sous le titre « Investir dans l'avenir ». Il commente les résultats 2017, en les qualifiant de très bons. Puis, il expose quelques réalisations de la Banque en 2017, montrant comment la Banque investit pour son avenir. Il présente ensuite l'activité de la gestion de fortune à la BCV et termine par un tour d'horizon de l'environnement économique et du marché immobilier vaudois.

Cela étant, M. Jacques de Watteville ouvre la discussion sur les présentations présidentielles ou pour des questions d'ordre général.

Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion.

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2017, y compris les comptes consolidés du Groupe

Le Président rappelle que le Rapport annuel de gestion 2017 a été mis à la disposition des actionnaires dans le délai de 20 jours avant l'Assemblée ; il est aussi consultable sur le site internet de la BCV, ainsi que sur l'application pour iPad BCV Relations Investisseurs, et des exemplaires étaient disponibles à l'entrée. Ce rapport rend compte en particulier de l'accomplissement des missions de la Banque et contient tous les détails sur les rémunérations. Ces indications tiennent lieu de rapport sur les rémunérations (article 30sexies, alinéa 1, des Statuts).

Le Rapport annuel contient également les rapports de l'Organe de révision sur les comptes annuels et celui sur les comptes consolidés.

M. Jacques de Watteville passe ensuite la parole à M. Olivier Gauderon, de KPMG SA, pour qu'il fasse part à l'Assemblée générale des conclusions des rapports de l'Organe de révision.

M. Olivier Gauderon présente une synthèse des éléments importants de ces rapports, le texte complet étant reproduit dans le Rapport annuel 2017 de la Banque. KPMG SA recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2017 de la Maison Mère et du Groupe qui lui sont soumis par le Conseil d'administration.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 3 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par la Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

Résolution sur le point no 3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,75% (6 722 431 oui ; 14 546 abstentions ; 1 948 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice 2017, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV, des rapports établis par l'Organe de révision sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, les approuve, tels qu'ils lui sont présentés. »

4. Répartition du bénéfice et autre distribution

Le Conseil d'administration propose, premièrement, un dividende ordinaire de CHF 23 par action et l'attribution d'un montant de CHF 131 341 820,18 aux Réserves facultatives issues du bénéfice et, deuxièmement, le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la Réserve légale issue du capital (Réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement).

Le Président propose de discuter ces deux points ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur chacune des deux propositions.

Il ouvre la discussion sur le point no 4 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 4.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,76% (6 723 243 oui ; 11 770 abstentions ; 3 862 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point no 4.1 de l'ordre du jour, à savoir de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 329 284 190,18 en versant un dividende ordinaire de CHF 23 par action, soit CHF 197 942 370, et d'attribuer le solde disponible, soit CHF 131 341 820,18 aux Réserves facultatives issues du bénéfice. »

Il signale que le versement du dividende aura lieu, sous déduction de l'impôt anticipé, le jeudi 3 mai 2018.

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 4.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,75% (6 722 285 oui ; 14 038 abstentions ; 2 552 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point no 4.2 de l'ordre du jour, soit le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la Réserve issue d'apports de capital (Réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement), ce qui représente un total de CHF 86 061 900. »

Il signale que le versement de ce montant aura lieu, sans déduction de l'impôt anticipé, le jeudi 3 mai 2018.

5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

En préambule, M. Jacques de Watteville rappelle les caractéristiques essentielles du système de rémunération, qui est raisonnable, en ligne avec celui de sociétés similaires et conforme aux meilleures pratiques. Il est orienté à long terme et les rémunérations sont directement et clairement liées à la performance.

Il rappelle le système de vote sur les rémunérations et commente les quatre propositions soumises à l'approbation des actionnaires au chiffre 5 de l'ordre du jour. Il propose de discuter ces quatre propositions ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur celles-ci.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 5 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 97,34% (6 559 989 oui ; 36 481 abstentions ; 142 285 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximum de CHF 1 400 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,89% (6 664 390 oui ; 37 438 abstentions ; 36 927 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximum de CHF 5 921 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation, la participation au capital-actions et les primes d'ancienneté de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.3 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,40% (6 631 118 oui ; 44 742 abstentions ; 62 895 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global de CHF 3 693 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2017. »

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.4 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,59% (6 643 747 oui ; 43 978 abstentions ; 51 030 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve le nombre global maximum de 1 504 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2018-2020, qui sera payé en 2021 en fonction du degré d'atteinte des objectifs. »

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. Il attire l'attention sur le fait que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne sont pas autorisés à prendre part à ce vote. Dès lors, leurs actions n'y seront pas représentées.

M. Jacques de Watteville ouvre la discussion sur le point no 6 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 6 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,65% (6 692 730 oui ; 17 166 abstentions ; 5 835 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. »

7. Election au Conseil d'administration

Le Président indique que, au point no 7 de l'ordre du jour, figure la réélection de Mme Ingrid Deltenre, élue pour un premier mandat par l'Assemblée générale le 1er mai 2014.

Le Président rappelle brièvement le parcours et le CV de Mme Ingrid Deltenre, qui siège également au Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Le Conseil d'administration recommande chaleureusement le renouvellement de son mandat.

M. Jacques de Watteville précise que, conformément à la LBCV et aux Statuts, l'Etat de Vaud s'abstient de voter sur ce point de l'ordre du jour. En outre, le mandat à pourvoir est d'une durée de quatre ans, renouvelable.

Il ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat, lit la résolution et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 7 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 96,16% (939 006 oui ; 19 370 abstentions ; 18 077 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit Mme Ingrid Deltenre au Conseil d'administration pour une période légale et statutaire de quatre ans. »

M. Jacques de Watteville félicite Mme Ingrid Deltenre pour sa réélection.

8. Election du Représentant indépendant

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire le Représentant indépendant, en la personne de M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne. Son mandat couvrira l'année 2018 et se terminera après la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque. Il sera renouvelable.

Il ouvre la discussion et, personne ne demandant la parole, il la clôt ; puis il lit la résolution et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 8 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,58% (6 710 701 oui ; 23 426 abstentions ; 4 548 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2018 et jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise. »

M. Jacques de Watteville félicite M^e Christophe Wilhelm pour sa réélection.

9. Nomination de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration a désigné pour l'exercice 2018 KPMG SA, à Genève, en tant que société d'audit au sens de la LFINMA.

En application de la LBCV et des Statuts, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de confier également à KPMG SA, à Genève, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2018.

M. Jacques de Watteville ouvre la discussion concernant le point no 8 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 9 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,44% (6 701 385 oui ; 18 356 abstentions ; 18 934 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accorde à la société KPMG SA, à Genève, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2018. »

Au nom de KPMG SA, M. O. Gauderon déclare accepter le mandat en remerciant l'Assemblée pour sa confiance.

10. Divers

Le Président indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV se tiendra le jeudi 2 mai 2019.

Il précise ensuite qu'il n'a reçu aucune proposition individuelle écrite, devant être suivie d'un vote, dans le délai de 45 jours avant la présente Assemblée, délai prévu à l'article 16, alinéa 5, des Statuts, et rappelé dans une annonce parue dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 16 février 2018.

Il ouvre ensuite la discussion sur les points ne figurant pas à l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion.

M. Jacques de Watteville conclut par quelques mots personnels.

Arrivé au terme de l'ordre du jour, le Président déclare l'Assemblée 2018 close à 18h20.

Le Président

Le Secrétaire